

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-42 du 3 Février 1982

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre des Transports et des Commu-
nications de l'intérim du Camarade
Girigissou GADO, Ministre des Travaux
Publics, de la Construction et de
l'Habitat pour compter du 1er février
1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 1er février 1982, le Camarade François
DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est chargé de
l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de
l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 3 Février 1982

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 PG/PPC 2 SGG 4 MTC-MTECH 6
Autres Ministères 19 CPC 6 SPD 2 DPE-DLC-BCP-INSAE 8 IGE et ses
Sections 4 UNB-FASJEP-INSJA-6 Préfets 6 DCCT 1 ONEPI-Gde Chanc.
2 BCP 1 JORTB 1.-

Mathieu KEREKOU